

RENCONTRE NON-MARCHAND & EEPS

7 novembre 2024





Renforcement de l'encadrement des stages

Amély Gérard (FeBi)

Donatienne Van Kerckhove (FWB)

François Willemot (APEF)





- ✦ En quoi consiste le projet ?
- ✦ Spécificité du projet MAE et ASSS
- ✦ Modalités particulières pour la formation en art infirmier
- ✦ Suivi des lieux de stage
- ✦ Conventions dans P-EPS
- ✦ Questions et évaluation



I. En quoi consiste le projet



1. En quoi consiste le projet



But

Améliorer l'accompagnement des stages dans les institutions

Objectifs :

- Favoriser l'intégration des stagiaires dans les institutions des secteurs APEF-FeBi
 - Faciliter l'accompagnement des stagiaires par les tuteurs de l'institution (accueillir et accompagner le stagiaire, planifier et assurer sa formation, participer à l'évaluation des compétences)
 - Renforcer la collaboration entre les tuteur·rice·s et les enseignant·e·s responsables du suivi des stagiaires
 - Encourager l'assiduité à la formation et lutter contre le décrochage
 - Soutenir la construction d'une identité professionnelle et la réussite de la formation
 - Préparer la future insertion professionnelle dans les institutions des secteurs APEF-FeBi
- 

1. En quoi consiste le projet

Concrètement

Financement de 4 périodes professeur supplémentaires par étudiant·e pour tout stage d'au moins 60 périodes presté dans une institution (une période = 50 minutes) de nos secteurs dont le fonds participe au projet.

Le professeur se rend alors dans l'institution pour encadrer le stage à raison de 4X 50 minutes.

Exemples de formations concernées pour APEF FeBi

- Niveau secondaire: éducateur, aide-familiale, aide-ménagère, aide-soignante, animateur, auxiliaire de l'enfance, esthéticien social, technicien en bureautique
- Niveau supérieur :
 - Bachelier : assistant social, conseil conjugal et familial, éducateur spécialisé, soins infirmiers, psychomotricité ;
 - Brevet : animateur en actions collectives, conseil en insertion, formateur en alphabétisation

1. En quoi consiste le projet

Conditions

- Au moins 10 personnes tout profil confondu doivent être inscrites dans l'unité de stage concernée
- Les stages doivent être réalisés au sein d'une institution relevant des Fonds participants
- Tous les statuts d'étudiant·e·s régulièrement inscrit·e·s sont éligibles
- Le renforcement des périodes d'encadrement de stage est mis en place en supplément au minimum d'encadrement prévu dans le dossier pédagogique
- Prestation des périodes professeur supplémentaires sur le lieu de stage et en collaboration avec l'institution

1. En quoi consiste le projet

Fonds de formation participant au projet

FeBi

HP, PA, ESS, 319 bico et 337

➤ Accord jusqu'au 31 décembre 2025

APEF

MAE, ASSS

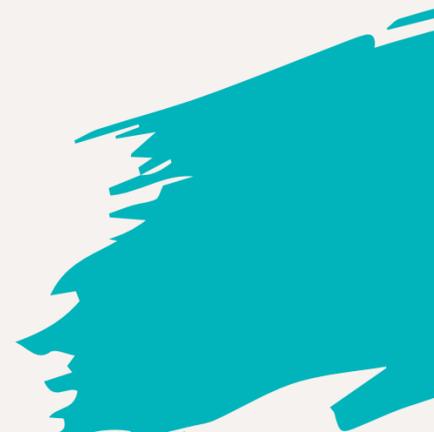
➤ Accord jusqu'au 30 juin 2025

Hors du périmètre/out of scope

Ce projet ne couvre pas les étudiant·e·s qui réaliseraient des stages dans des **institutions publiques** ou dont le Fonds de formation n'aurait pas marqué son accord



2. Spécificités MAE et ASSS

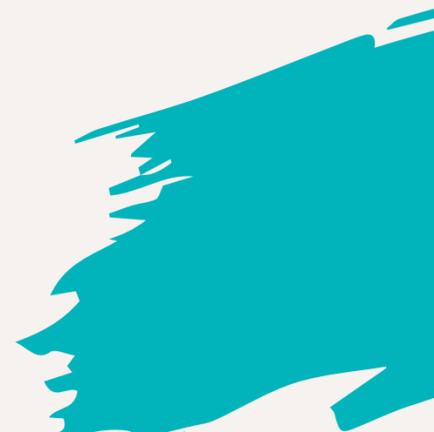


Bourse tutorat Formatio



La Bourse Formatio vise à améliorer l'accompagnement formatif des stagiaires en milieu professionnel.

Objectifs :

- Soutenir le parcours de formation des stagiaires et leur insertion en milieu professionnel ;
 - Renforcer le temps dédié à l'accompagnement des stagiaires ;
 - Valoriser l'expérience acquise par les personnes tutrices au sein des institutions ;
 - Soutenir la réflexivité sur les pratiques avec le regard neuf apporté par les stagiaires ;
 - Améliorer les collaborations entre l'institution et l'établissement d'enseignement.
- 

Bourse tutorat Formatio



4 actions :

- Augmenter le temps de travail dédié à l'accompagnement des stagiaires au sein des institutions
- Augmenter le temps de travail dédié à l'accompagnement des stagiaires au sein des écoles
- Outiller les partenaires de l'accompagnement des stagiaires : Repères pour un tutorat organisé
- Faciliter les échanges formatifs entre les partenaires (ateliers/rencontres)

Profil des stagiaires Formatio

Seulement concernant des stages formatifs non rémunérés de min. 40 périodes/heures

Formations de niveau secondaire (secteur MAE)

- Promotion sociale : animateur/rice; auxiliaire de l'enfance ; éducateur/rice.

Formations de niveau supérieur

Niveau	Secteur MAE	Secteur ASSS
Bachelier	Dont : Accueil et Education du Jeune Enfant - Assistance en psychologie - Assistance sociale - Education spécialisée - Logopédie - Psychomotricité - Soins infirmiers	Dont : Assistance en psychologie - Assistance sociale - Education spécialisée – Logopédie - Conseil conjugal - Psychomotricité - Soins infirmiers
Master	Dont : Education - Ingénierie et action sociales - Logopédie - Psychologie - Santé publique	Dont : Criminologie - Ingénierie et action sociales - Logopédie - Psychologie - Santé publique



Financement pour les établissements d'enseignement de promotion sociale

Dans le cadre de la convention entre l'Enseignement de Promotion sociale et APEF-FeBi, il est possible d'introduire un formulaire conjoint Ecole/MAE ou ASSS pour obtenir :

- 4 à 8 périodes d'encadrement supplémentaires par stagiaire et par stage ayant une durée de minimum 60 périodes (4 périodes -> si 60 périodes ; 5 périodes si 75 périodes ; 6 périodes si 90 périodes ; 7 périodes si 105 périodes ; 8 périodes si 120 périodes) ;
- Frais de déplacement pour les ateliers/rencontres et/ou en institution: Maximum 4 déplacements par stagiaire et maximum 50€ par aller-retour.
- Après accord du Fonds, une demande de convention de partenariat est à introduire auprès du Comité de suivi de la convention au moins un mois avant le début du stage. Cette convention mentionne l'institution MAE/ASSS concernée.

Repères pour un tutorat organisé

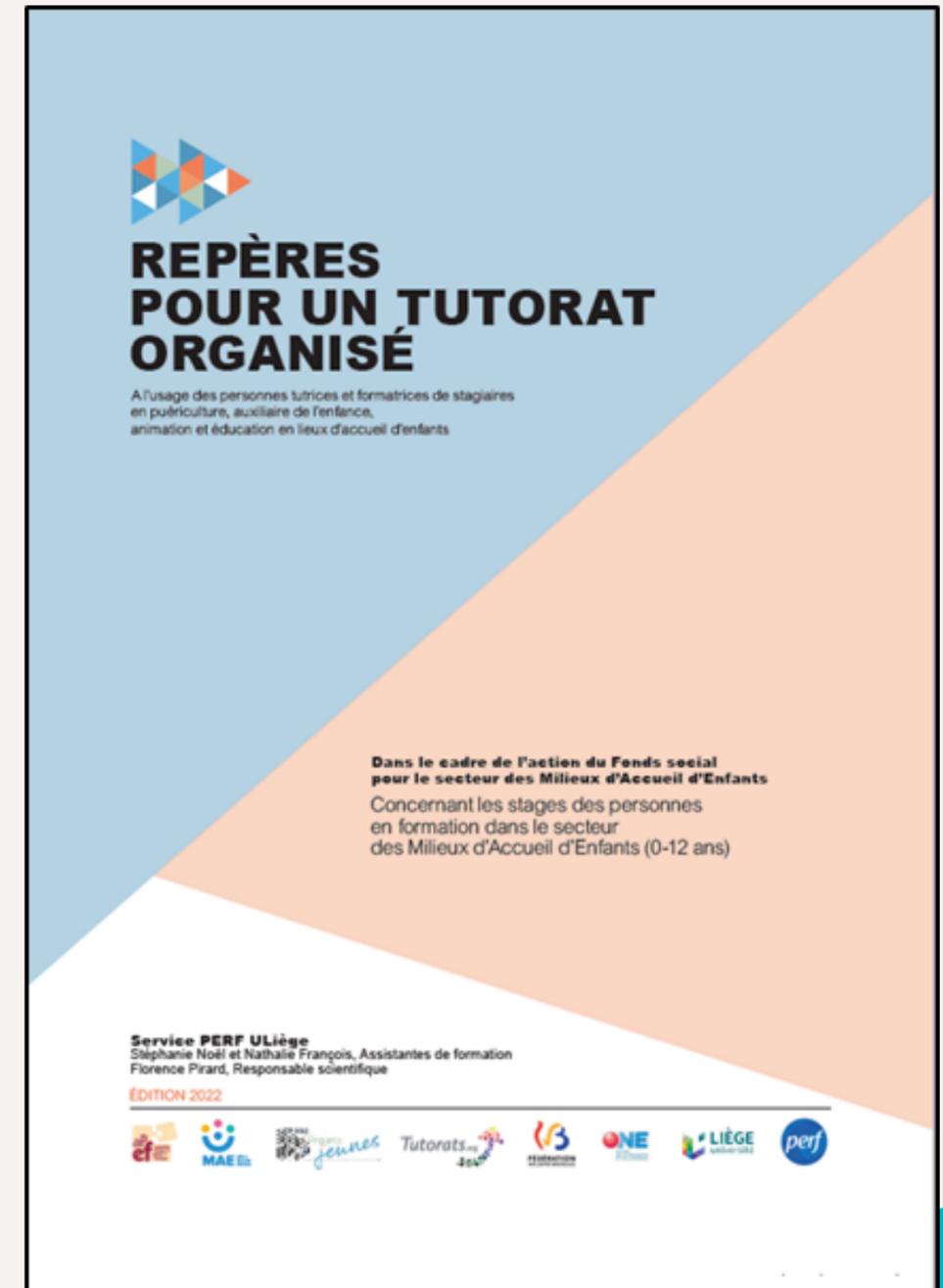
Version web sur
www.tutorats.org

Commande papier

<https://forms.office.com/e/C1QG983C2r>

Fiches - outils
Témoignages

Edition 2022





Ateliers et rencontres

Secteur MAE - Enseignement secondaire

Les échanges de pratiques permettent :

- La présentation et mise en discussion de l'outil Repères pour un tutorat organisé;
- Une meilleure concertation entre MAE et Établissements scolaires;
- L'échange d'expériences sur les différentes étapes de l'accompagnement des stagiaires ainsi que l'approfondissement d'un ou plusieurs thèmes liés à cet accompagnement.

[Pour toutes les infos sur les ateliers en cours sont disponibles via ce lien](#)



Modalités particulières formation en art infirmier (hôpitaux et maisons de repos privées)





Modalités particulières formation en art infirmier (FSH & FSPA)

A la demande des réseaux, pour la formation en art infirmier, le fonds social des hôpitaux et le fonds social des personnes âgées ont accepté de financer autrement les périodes.

Financement de max 200 périodes pour l'**ensemble d'une section** et par **année scolaire** c'est-à-dire sur toutes les UE « stages » de la section.

Cette modalité offre plus de libertés à l'établissement scolaire qui peut alors placer ce renforcement sur les stages pour lesquels le renfort est le plus pertinent.

Suivi des lieux de stage

Les périodes sont attribuées si le stage est réalisé dans une institution relevant d'un fonds participant.

Un établissement scolaire ne sait pas toujours facilement réalisé cette identification. C'est pourquoi nous vous proposons de vous accompagner.

Concrètement,

- Vous envoyez via un excel la liste des institutions pressenties pour le stage à promsoc@afosoc-vesofo.org
- Endéans la semaine, le secteur vous confirme ou non que les institutions relèvent des fonds participants
- L'établissement concrétise l'organisation des stages et envoie une seconde fois l'excel dûment complété.

➤ Étape suivante : introduction de la demande de convention dans PEPS



Encodage de la convention dans P-EPS





- Informations générales
- Établissement(s)
- Partenaire(s)
- Dispositions contractuelles
- Formation(s)**
- Coûts
- Versement(s)

Formation(s)

2052 - Ecole "Pluri-elles"

Liste des formations

* N° admin	Code	Libellé	Uniquement EPT	Périodes en activité de formation
267	985220U21D1	AUXILIAIRE DE L'ENFANCE : STAGE D'INTEGRATION	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





Informations générales

Établissement(s)

Partenaire(s)

Dispositions contractuelles

Formation(s)

Coûts

Versement(s)

Historique

- MCFEFM 17/06/2024 à 14:39:14
Convention réceptionnée
- MCFEFM 10/01/2024 à 10:38:57
Convention validée
- ec002052 09/01/2024 à 14:36:39
Convention en cours de validation

Coûts

Intervention extérieure (%) 100.00

Liste des coûts proportions

	Total général	Total partenaire(s)
Coûts (€)	2 851.52	2 851.52
Périodes	32.00	32.00

Ecole "Pluri-elles"

Niveau	Catégorie	Tarif	Périodes organisées	Périodes à payer	Coût global	Coût partenaire(s)
267 - AUXILIAIRE DE L'ENFANCE : STAGE D'INTEGRATION						
SS	CP	89.11	32.00	32.00	2 851.52	2 851.52
TOTAL			32.00	32.00	2 851.52	2 851.52





QUESTIONS

Mini enquête



<https://forms.office.com/e/6yq3c0rUfW>





Merci pour votre attention

